

Vous êtes "chercheur" à l'Université de Tours

Liste des pièces à fournir :

ORIGINAUX et PHOTOCOPIES

- Visa de long séjour portant mention de l'article du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) relatif au motif du séjour.
- Justificatif d'état civil et de nationalité :
 - passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ;
- Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :
 - facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à Internet) ; ou : bail de location de moins de 3 mois ou quittance de loyer (si **locataire**) ; ou taxe d'habitation.
 - si **hébergement à l'hôtel** : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
 - en cas d'**hébergement chez un particulier** : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et acte de propriété.
- 2 photographies d'identité récentes (format 35 mm x 45 mm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005), de face tête nue et parfaitement ressemblantes (*pas de copie*).
- Diplôme au moins équivalent au grade de master.
- Convention d'accueil souscrite avec l'Université de Tours.

- Une enveloppe timbrée petit format

Le versement de la taxe sur le titre de séjour et du droit de timbre sera effectué au moment du retrait du titre à la Préfecture.

Tout dossier incomplet sera refusé